



CAPL DE NOTATION juin 2010
DECLARATION LIMINAIRE DU SNADGI-CGT

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons commencer cette CAP de notation sans évoquer le contexte social actuel .

La CAPL de ce jour est convoqué dans un contexte d'aggravation de la crise économique et sociale qui touche tous les salariés, les annonces de plans de rigueur et d'austérité se développent, tant dans notre pays qu'au niveau international.

La pression exercée par les marchés financiers avec la complicité des États et de la commission européenne entraîne des reculs sociaux sans précédent. Les gouvernements, jouant sur la peur et la dramatisation, accompagnent ce mouvement d'attaques contre les missions publiques et contre les droits et garanties de tous les salariés.

Ainsi, le premier Ministre vient d'annoncer un gel des dépenses en valeur sur une période de 3 ans dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques sur la période 2011/2013.

Dans le même temps, le gouvernement vient de dévoiler ses projets explosifs contre les retraites et les pensions dont l'objectif central est de réduire les dépenses publiques pour satisfaire les marchés financiers.

Il multiplie les annonces toutes plus régressives les unes que les autres (allongement des durées de cotisations, mise en place de la «réforme» dès 2011, création d'une caisse de retraite pour les fonctionnaires, suppressions des avantages divers etc). Le résultat, nous le connaissons : une baisse vertigineuse du montant des retraites et des pensions.

C'est dans ce contexte que les fédérations des Finances CGT, Solidaires, FO, CFDT, UNSA, ont été reçues par les Directeurs des cabinets des Ministres Lagarde et Baroin le 21 mai. Des premières réponses sont attendues sur les revendications des agents des Finances au sujet des missions, de l'emploi, du Statut, des retraites, des droits et garanties collectives.

Les interventions des Directeurs des cabinets ont mis en évidence que les Ministres de Bercy s'inscrivent totalement dans le plan de rigueur et d'austérité et souhaitent amplifier les logiques régressives poursuivies au titre de la RGPP, de la casse des services et de l'emploi public comme du Statut, des retraites, des droits et garanties.

Les fédérations des Finances CGT, Solidaires, CFDT, UNSA ont donc appelés les agents du Ministère à la grève le 27 mai. A la DGFIP, le taux de grévistes définitif s'élève à 33,68 % , soit 23,95 % pour la filière gestion publique et 40,38 % pour la filière fiscale. Pour la DDFIP 94 36.6 % des agents de la filière fiscale étaient en grève. C'est un chiffre important qui doit être pris en compte, il caractérise une situation dans laquelle seule la conscience professionnelle des agents permet d'assurer les missions du service public fiscal, au détriment

des conditions de travail. La situation des effectifs dans les services en lien avec les réformes de structures et les fusions de services est insupportable.

Cependant, la mobilisation des personnels n'est pas vaine. Ainsi, lors du mouvement de mutations C, elle a permis :

- le recrutement de 100 agents pris sur la liste complémentaire,
- la réouverture de 28 départements fermés,
- 109 mutations de plus d'une direction de province vers une autre,
- 84 mutations de plus d'Ile de France vers la province.

La CGT Finances Publiques continue d'appeler les personnels à se mobiliser :

- contre les suppressions d'emplois,
- pour la création d'emplois nécessaires à l'accomplissement des missions,
- pour de meilleurs salaires,
- pour une retraite décente,
- et pour la reconnaissance du travail des agents au travers d'une notation équitable et non contingentée.

En effet chaque année qui passe fait la démonstration du caractère injuste, inéquitable et incohérent du nouveau système.

Sa marque de fabrique c'est la volonté de laminer toujours plus les droits et garanties des personnels, d'isoler les agents, de les mettre en concurrence au nom de la recherche de leur productivité maximum.

Ensuite, deuxième élément de contexte très préoccupant, celui de **la mise en place, dans la Fonction publique, de la PFR** (prime de fonction et de résultat). Le décret de 2002 a quasiment supprimé la note chiffrée en tant qu'élément de reconnaissance de la valeur professionnelle des agents au profit d'une distribution de mois. Le décret de 2007 en poursuivant dans la même logique, supprime cette note. Et l'étape suivante, c'est la rémunération au mérite « plein pot ». L'évaluation ne servirait plus seulement aux avancements de carrière mais aussi à la rémunération. Pour toutes ces raisons, la CGT est très vivement opposée à ce projet.

Le terrain se prépare pour une généralisation de cette orientation qui a comme corollaire la disqualification de l'outil de défense des agents que constituent les CAP d'appel de note.

La CGT dénonce le développement de la rémunération au mérite et l'individualisation des carrières et revendique un système d'évaluation de la valeur professionnelle des agents qui repose sur des critères objectifs et des garanties collectives élevées.

La CGT reste attaché à un système de reconnaissance de la valeur professionnelle des agents qui permet d'obtenir des accélérations de carrière, mais basé sur des critères objectifs : connaissances professionnelles, sens du service public, qualités relationnelles, implication dans le fonctionnement du service.

L'appréciation de la valeur professionnelle d'un agent doit être reconnue de manière personnelle et non sur des critères de comparaison avec d'autres collègues.

Les élus de la CGT réaffirment leur exigence d'un système de notation fondé sur la reconnaissance, dans la transparence, de la valeur professionnelle de tous les agents. C'est cette valeur professionnelle qu'il s'attachera à défendre au sein de cette instance.